
SECRETARIAT GENERAL

Direction des assurances &

N° 02 1 6 /MEF/SG/DA

AVIS DE CONCOURS

Le Ministre de l'Economie et des Finances communique :

L'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé organise un concours international pour le recrutement d'étudiants à la première (1^{ère}) promotion du cycle Master Actuariat de l'Institut International des Assurances.

Cette formation se fera en collaboration avec l'Institut de Science Financière et d'Assurances (ISFA) de l'Université Claude Bernard de Lyon 1 (UCBL).

I - DATES ET LIEU DU CONCOURS

Les épreuves se dérouleront au Centre Administratif des Services Economiques et Financiers (CASEF) les **02 et 03 juillet 2019**.

II - CONDITIONS A REMPLIR ET EPREUVES A SUBIR

1° Conditions tenant aux candidats :

- Etre de nationalité togolaise ;
- avoir moins de 30 ans au jour du concours. Les candidats de plus de 30 ans qui sont intéressés par ladite formation en "Formation continue" peuvent contacter le Directeur Général de l'IIA ;
- s'engager à supporter les coûts de la formation (droits d'inscription, frais de scolarité, charges de subsistance à Yaoundé ...).

2° Conditions de diplôme de base :

Le candidat doit justifier tout au moins :

- soit d'une licence en mathématiques ou mathématiques appliquées aux sciences sociales ;
- soit d'un master ou une maîtrise à dominante mathématiques-statistiques-probabilités ou économétrie ;
- soit d'un diplôme d'ingénieur statisticien ou équivalent ;
- soit d'un diplôme du cycle supérieur de l'IIA doublé d'une licence en mathématiques ou d'un diplôme d'ingénieur des travaux statistiques.

3° Les épreuves et la date du concours :

- mathématiques, durée 3 heures (coefficient 4) ;
- culture générale, durée 1 heure 30 minutes (coefficient 1,5) ;
- anglais, durée 1 heure (coefficient 1) ;
- Dates : **les 02 et 03 juillet 2019 à partir de 08 heures (TU).**

4° Contenu du dossier de candidature :

- une demande adressée au Directeur Général de l'IIA ;
- les copies légalisées ou certifiées des diplômes ;
- une lettre de motivation à faire la formation ;
- un engagement à supporter les frais de la formation.

5° Dépôt des dossiers et informations complémentaires :

- les dossiers de candidature seront déposés au secrétariat de la Direction Nationale des Assurances au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- la **date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 07 juin 2019 à midi.**

NB : Le concours est ouvert à tout citoyen togolais ayant rempli les conditions d'accès fixées par l'Institut et surtout en mesure de payer la formation au coût de trois millions (3.000.000) FCFA par an, y compris les frais d'inscription au tarif réglementaire de l'Université de Lyon, et apte à prendre lui-même en charge les frais de transport et de séjour d'un montant de deux millions (2.000.000) francs CFA par an.

La formation qui durera deux (02) ans y compris les stages professionnels, se déroulera entièrement au siège de l'IIA à Yaoundé au Cameroun et sera sanctionnée par la délivrance du Master Actuariat de l'IIA et du diplôme d'actuares de Lyon qui permet de devenir membre associé de l'Institut des Actuares de France.

Pour le Ministre de l'Economie
et des Finances et P.O.,

Secrétaire Général



Badanam Patoki

Badanam PATOKI